

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 13 janvier 2017

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Domicile violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». » Voir PV de gendarmerie du 20 août 2014.

Madame Stéphanie FRETINY
Inspectrice principale des finances publiques
Bâtiment TURGOT - Bureau JF-1B
86-92 allée de BERCY
75012 PARIS

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 126 231 8053 3

Mail : bureau.jf1b@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : *Réclamation et régularisation de publicité foncière.*

Madame,

Je sollicite de votre très haute bienveillance suite à l'information qui m'a été communiquée par Monsieur Bernard CARRADE inspecteur principal des finances publiques à la conservation des hypothèques de Toulouse.

Vous seriez après lui la responsable du refus de publicité foncière en mes demandes formulées auprès de la conservation des hypothèques de Toulouse représenté par son conservateur en ma demande de mise en demeure du 6 novembre 2016.

- **Et qui était précédée de celle du 26 septembre 2016.**

Les deux réclamations sont restées sans réponse alors qu'il y a urgence d'assurer la sécurité juridique de notre propriété toujours établie au fichier immobilier.

Le détail est repris dans ma demande du 26 septembre 2016 et réitérée en date du 6 novembre 2016, que vos services ont reçus en lettre recommandée avec A.R.

- **Je vous demande d'intervenir de toutes urgences car mes demandes sont fondées.**

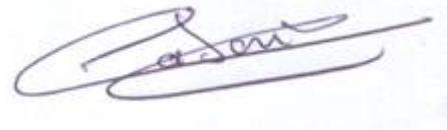
Je viens encore une fois d'observer après demande d'un dernier état hypothécaire en date du 15 décembre 2016, que vos services n'ont toujours pas daignés à régulariser au fichier immobilier notre propriété toujours établie au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

Et pour les moyens de droit invoqués à l'appui de mes demandes du 26 septembre 2016.

Veillez me communiquer en cas de refus persistant de publication **alors que la loi vous l'oblige**, les raisons de tels agissements de vos services.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Pièce jointe :

- Demande principale du 26 septembre 2016